

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 2006)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 19

I - Au début de la première phrase de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« Dans les conditions prévues à l'article 15, ».

II - En conséquence, à la même phrase , après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« dans les conditions prévues à l'article 15 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.